



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 mars 2010

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEUDIT  
'GROS GUERIN' - SECTION AD N° 44P, POUR  
DU LOGEMENT SOCIAL

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
15 mars 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoint :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEUDIT 'GROS GUERIN' -  
SECTION AD N° 44P, POUR DU LOGEMENT SOCIAL**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat social, la Ville de Niort procède aux acquisitions nécessaires à la concrétisation de cette politique.

A ce titre, elle est déjà propriétaire de 3 parcelles dans le secteur de Gros Guérim et Habitat Sud Deux-Sèvres élabore un projet de logements sur celles-ci. Dans le même secteur, en mitoyenneté, après négociations, les propriétaires de la parcelle AD n° 44 ont accepté d'en vendre à la Ville une partie d'environ 1200 m<sup>2</sup> ; l'accord est intervenu sur la base de 25 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaine.

Avant ou au plus tard au commencement des travaux de construction de logements, le propriétaire de la partie acquise devra édifier un mur de clôture de 1,80 m de hauteur entre cette partie et celle restant à appartenir aux vendeurs.

La dépense sera imputée au chapitre 21-8241-2111 du budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AD n° 44 pour environ 1200 m<sup>2</sup>, au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, la superficie exacte sera déterminée par géomètre ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y ayant trait étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**